g) Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Ils renouvelleront leurs efforts afin de résoudre tous les problèmes bilatéraux en suspens en matière de DPI.

h) Douanes et fiscalité indirecte

 i) Ils s'efforceront d'aboutir, au début de 1997, à un accord bilatéral sur la coopération douanière et l'assistance mutuelle. Cet accord devrait comporter :

-en ce qui concerne la coopération douanière :

la simplification des procédures douanières,
l'informatisation, y compris les échanges de données et
l'accès commun aux bases de données, les méthodes de travail, les échanges de fonctionnaires et la coopération au sein d'organisations internationales;

-en ce qui concerne l'assistance mutuelle :

- la communication de renseignements sur demande, y compris l'exécution de missions de surveillance et d'enquêtes et l'échange spontané d'informations sur toutes les questions liées à l'application des législations douanières de la Communauté et du Canada, y compris l'échange d'informations sur les mesures d'exécution prises en vue d'assurer une application correcte de la législation douanière et de prévenir et de combattre les infractions en matière douanière.
- ii) Ils définiront, dans la mesure du possible, une approche commune en ce qui concerne l'interprétation du Code sur l'évaluation en douane de l'OMC.
- iii) Ils échangeront des informations sur les systèmes de taxe sur la valeur ajoutée appliqués tant dans la Communauté qu'au Canada.

i) Droits antidumping et droits compensateurs

Ils s'efforceront de parvenir à un consensus multilatéral sur l'interprétation et l'application des règles de l'OMC en matière de droits antidumping et de droits compensateurs.